

## **Lettre ouverte à Madame Amiable, Présidente de l'Agglomération Sud de Seine.**

Madame la Présidente,

Comme vous en avez été sans doute informée, le juge des Référés du tribunal de Cergy-Pontoise a suspendu, par ordonnance en date du 5 janvier 2015, l'arrêté du maire de Clamart interdisant à l'association Polysongs la vente et la distribution de boissons et d'aliments effectuées par le Bar Solidaire « L'Autrement Bon ».

Le juge a fondé sa décision sur les considérants suivants :

- "l'angoisse des salariés, en situation de handicap, particulièrement fragiles qui supportent difficilement l'inactivité"; ce fait revêtant le caractère d'urgence et la suspension immédiate des effets de l'arrêté,
- "l'absence de danger pour la santé des personnes et l'absence de saisine des autorités compétentes en matière sanitaire".

Le juge a par ailleurs reconnu votre compétence pour signer l'avenant à la convention de 2013.

Dans ces conditions et le respect de l'exécution de l'ordonnance sus- visée, nous vous demandons de procéder à présent à la signature de l'avenant à la convention de 2013 liant l'association à notre agglomération afin de poursuivre dans les meilleures conditions la gestion domaniale des activités de « l'Autrement Bon ».

Enfin, en tant que Présidente de Sud de Seine et élue particulièrement attentive à la situation des personnes en situation de handicap, nous savons pouvoir compter sur vos engagements pour mettre fin à cette situation très dommageable pour les salariés.

Vous aviez, d'ailleurs, exprimé cet engagement à l'occasion de votre réponse à la question orale posée en séance le 9 janvier dernier en décrivant les modalités à venir de la reprise des activités de « l'Autrement bon ».

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire afin d'assurer à cet établissement les meilleures conditions pour la poursuite de son activité.

Nous vous prions, Madame la Présidente, de recevoir l'expression de nos fraternelles et respectueuses salutations.

**Les élu- es du groupe Ensemble pour Clamart, socialiste et démocrate** (*Isabelle Rakoff, Marie-Anne Boyer, Françoise Morgère, Christian Delom, Pierre Ramognino et Philippe Kaltenbach*)

**Les élu- e-s du groupe socialiste et indépendant de la communauté d'Agglomération Sud de Seine** (*Catherine Picard, Corinne Parmentier, Aïcha Moutaoukil, Annie Sommier, Thibault Delahaye, François Payen, Roberto Romero Aguila, Pascal Buchet et les conseillers communautaires clamartois*)